



MAIRIE DE NOIRON SOUS GEVREY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

CANTON DE NUIITS ST GEORGES

AVIS MUNICIPAL – DECEMBRE 2024

Toute l'équipe du Conseil Municipal vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année.

Elle vous convie à assister aux traditionnels vœux du Maire le dimanche 5 janvier à 11 heures à la SUM.



A l'approche des fêtes de fin d'année, nous prenons encore plus conscience à quel point les liens humains sont importants.

À la suite du repas des anciens organisé par le CCAS, plusieurs personnes ont émis le souhait de trouver des accompagnants pour les aider à se déplacer pour participer aux différentes manifestations situées sur la commune.

Si vous vous trouvez dans cette situation ou si vous souhaitez proposer votre aide, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie afin de faciliter les mises en relation.

Mail : mairie@noiron-sous-gevrey.fr

Tel : 03.80.36.64.24

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

(son intégralité est à retrouver sur le site de la mairie)

1. Réhabilitation de l'aire de jeux du lotissement de la Gobine – Demande de DETR

Monsieur le Maire expose que les jeux de l'aire de « La Gobine » présentent des signes de détériorations importants et peuvent être un danger pour les enfants.

La commission – Développement du Village – a travaillé sur la réhabilitation de cette aire de jeux.

Son choix s'est porté sur la proposition plus complète de la société AJ3M pour un montant Hors Taxe de 15 134.40 euros.

En effet, il est proposé la dépose et l'évacuation des jeux actuellement en place et la création d'un nouveau bac à gravier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le principe de la réhabilitation de l'aire de jeux dans le lotissement « La Gobine » pour un montant estimatif HT de 15.134,40 euros.

2. Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits St Georges – Convention d'implantation de Points d'Apport Volontaire (PAV) et modalités d'exploitation des sites.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que à la suite de la mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV) le 1^{er} janvier 2023 et aux ajustements qui ont pu être faits depuis, il convient de valider la convention d'implantation de ces points avec la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-St-Georges.

Cette convention régit la mise à disposition des terrains par la commune, leur modification éventuelle, l'entretien des sites, la gestion des déchets sauvages, la collecte des PAV.

Elle prendra effet à la signature par les 2 parties pour une durée de 5 ans et sera renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la convention telle que présentée, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3. COMCOM de Gevrey-Chambertin et Nuits St Georges- Rapports d'activité 2023

Monsieur le Maire a présenté :

- Les rapports d'activités de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits St Georges, pour l'année 2023,
- Les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement
- Les rapports annuels 2023 du service de collecte des déchets

qu'il avait auparavant transmis aux membres du conseil pour lecture.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, INDIQUE n'avoir aucune remarque à faire sur ces rapports.

4. Questions diverses

- Agrandissement du cimetière, le démarrage des travaux est prévu pour la mi-janvier.
- Début 2025, réunion avec le SICECO pour le remplacement des têtes des lampadaires en leds de la prochaine tranche.
- Le secrétariat de la mairie sera fermé du 24 décembre au 3 janvier.
- **LA COLLECTE DU TRI SELECTIF PREVUE LE MERCREDI 1^{ER} JANVIER SE FERA LE LUNDI 30 DECEMBRE.**